



Association scolaire intercommunale
Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
Commission de gestion et des finances

Vallorbe, le 29 août 2023

Rapport n° 02-2023 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo

Budget 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

La Commission de gestion et des finances (COGEF) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo), composée de Messieurs Stéphane Costantini, Morgan Jolliet et Thomas Maillefer, s'est réunie le 29 août 2023 à Vallorbe.

Messieurs Claude Languetin et Luc-Olivier Stramke, respectivement président et vice-président du CODIR ainsi que Monsieur Vincent Daucourt, boursier de l'association, ont également assisté à la séance.

La COGEF remercie ces personnes pour les explications fournies ainsi que pour les réponses aux questions posées.

En compléments aux renseignements bien détaillés dans le préavis, la COGEF se plaît à souligner les éléments suivants :

- fort des explications reçues concernant la gestion de l'association, la COGEF encourage vivement le CODIR de procéder à l'engagement d'un(e) collaborateur(trice) afin d'assumer les tâches liées, entre autres, aux ressources humaines, à la coordination des transports scolaires ainsi qu'à l'administration générale. Cette personne, dont le taux d'activité serait de l'ordre de 70%, permettrait de décharger le CODIR, dont le mode de fonctionnement serait également revu. L'impact financier a été intégré en grande partie dans le budget 2024 sous la rubrique 501. Les frais logistiques (hébergement, informatique, etc.) ne sont par contre pas compris dans le budget 2024 ;
- il y a actuellement une trentaine d'enfants en provenance d'Ukraine qui sont scolarisés au sein de l'AscoVaBaNo. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) assumera l'entier des coûts inhérents à l'accueil de ces jeunes. A noter que les charges liées à la scolarisation de ces enfants font partie du budget 2024 alors que les revenus ne le sont pas dans la mesure où les modes de calcul sont encore en cours ;
- à terme, tout ou partie des charges liées à la surveillance des repas de midi sera probablement répercutée sur les parents dans la mesure où, l'association n'ayant pas vocation d'exercer des tâches d'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), il est du ressort

des familles de procéder à l'éducation des élèves venant prendre le repas de midi dans les restaurants scolaires ou les locaux mis à disposition pour ceux qui viennent avec leur propre nourriture ;

- le budget 2024, comparativement au budget 2023, fait état d'une diminution des coûts de 0,6%. Il est toutefois important de signaler que ces coûts sont par contre en augmentation d'environ CHF 70'000 (hors éléments liées aux intérêts et amortissements ainsi que le double coût unique du camp nautique) dans la mesure où la ristourne de la prise en charge exceptionnelle des frais effectifs des nettoyages supplémentaires liés au Covid-19 n'aura lieu qu'en 2023.

A titre indicatif, le cap des 1'000 élèves a été franchi à la rentrée du 21 août 2023.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

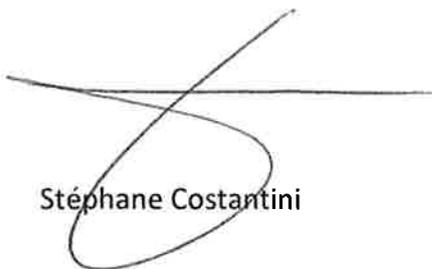
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCOVABANO

- vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2024 est adopté tel que présenté.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, nos salutations distinguées.



Stéphane Costantini



Morgan Jolliet



Thomas Maillefer